



MATINEES THEMATIQUES de la Jeunesse au Plein Air (JPA)

Du 16 et 17 Juin 2016

«Comment bien accueillir, dans les accueils de loisirs, un enfant présentant des troubles du comportement »

SYNTHESE DES TRAVAUX

Les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal interdisent de refuser ou de subordonner la fourniture d'un service en raison du handicap. Il s'ensuit qu'un enfant en situation de handicap a sa place dans tous les accueils collectifs notamment les accueils de loisirs. Cependant accueillir un enfant présentant un trouble du comportement en centre de loisirs peut se révéler un véritable parcours du combattant.

L'objectif des deux matinées est de connaître sa différence pour mieux l'aider.

PREMIERE MATINEE

Présentation de l'Espace Ressources Loisirs et Handicap de la JPA du Bas-Rhin et ses partenaires

L'Espace Ressources Loisirs et Handicap a pour objectif et pour mission de faciliter la réalisation du projet de vie de l'enfant en situation de handicap dans les accueils de loisirs, les colonies de vacances, les activités sportives, culturelles...Il est au service des enfants, de leurs parents et des professionnels.

Collaborations et partenariats :

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin nous apporte son soutien financier et nous aide à gérer nos actions.

L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) nous permet de prendre en charge presque la totalité du surcoût du handicap pour les Classes de découvertes et les colonies de vacances (quotient familial ≤ 900). La JPA 67 peut compléter ce montant pour les quotients familiaux jusqu'à 1200.

L'Association d'Aide et Intervention à Domicile (AID 67)

Le partenariat avec cette association permet de mettre à la disposition des parents une tierce personne qui peut aussi intervenir dans la structure d'accueil (sous condition) pour la préparation de l'accueil dans les centres de loisirs.

Unis Cité

L'action « Famille en harmonie » d'Unis-Cité est animée par de jeunes volontaires en service civique qui proposent à des enfants en situation de handicap un temps de loisirs pour leur épanouissement personnel et l'harmonie de leur famille.

Présentation, définition des enfants présentant un trouble du comportement.

Richard SOLTI - Directeur adjoint de L'ITEP «Les Mouettes»

Les principaux troubles chez l'enfant :

Ils se classent en trois grandes catégories, le principal trouble du comportement de l'enfant restant le déficit de l'attention accompagné d'hyperactivité, d'hyperkinésie et d'instabilité psychomotrice. Les troubles oppositionnels avec provocation concernent des enfants désobéissants, provocateurs, colériques, en opposition permanente avec les ordres et les règles. Les troubles de la conduite incluent l'agressivité physique, la destruction de biens et de matériels, la fraude, le vol... Les causes de ces troubles font entrer en jeu tant de facteurs (tempérament, environnement psychosocial, vulnérabilité génétique...) qu'elles ne peuvent pas toujours être connues. On sait seulement qu'ils sont associés aux difficultés scolaires, sans pouvoir préciser s'ils en sont une cause ou une conséquence.

Principe de base.

On peut parler de « troubles du comportement »

- lorsque des comportements perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages,
- qu'ils entraînent de manière répétée des conséquences négatives,
- que les représentations que l'entourage a de ces troubles modifient profondément leurs réactions.

En finir avec les « troubles du comportement »

- La notion de handicap
- La compensation

Un processus handicapant à l'origine

D'une régulation émotionnelle compliquée :

- Certains enfants ont du mal à repérer leurs émotions, ils n'ont pas de mots pour le dire, ils ont des difficultés pour repérer les émotions chez l'autre.
- L'enfant dénie habituellement ses émotions et interprète toute activation du corps comme la colère = socialisation des émotions

D'un déficit des « compétences sociales » développées habituellement par la socialisation :

- Leurs stratégies sociales privilégient la domination, la hiérarchie et la compétition au détriment de la réciprocité, de la solidarité et de la conciliation.
- Leurs solutions aux problèmes sont trop souvent basées sur la menace ou la contrainte. D'une « Indisponibilité » pour les apprentissages et les nouvelles expériences pourtant nécessaires
- Sentiment de sécurité insuffisant pour affronter l'angoisse et le stress liés à l'inconnu, la prise de risque et l'échec.
- L'enfant n'a pas les ressources « internes » lui permettant d'affronter seul ces situations, il a besoin de l'autre.
- Lorsque le lien de confiance avec «l'autre» (l'enseignant, l'animateur ou l'éducateur) n'est pas suffisamment « contenant », l'enfant ne peut pas prendre le risque de s'abandonner.

Comment interpréter le processus handicapant ?

- Il empêche partiellement l'enfant de mobiliser ses capacités de raisonnement : il y a fracture entre l'émotionnel et la raison.
- Il permet, de manière plus ou moins consciente, d'éviter un danger potentiel (situation angoissante) : séance de trampoline, atelier théâtre, changement d'environnement (peur de l'inconnu ou de l'échec potentiel), etc....
- Il empêche l'enfant d'avoir des relations apaisées avec les autres (enfants et adultes).
- Il permet, en affirmant son pouvoir sur un plus faible, de « survivre », par lui-même, à ce qu'il perçoit comme une agression ou une menace.

C'est donc à la construction de ce sentiment de sécurité dans les relations du présent que l'on devra s'atteler.

Présentation des particularités de fonctionnement de l'enfant avec autisme

Emilie FLORENCE et Elodie WALDMANN,
psychologues du Centre Ressources Autisme

Selon la classification internationale des maladies de l'OMS (CIM 10), l'autisme est un trouble envahissant du développement qui affecte les fonctions cérébrales. Il n'est plus considéré comme une affection psychologique ni comme une maladie psychiatrique.

Différentes terminologies sont utilisées : autisme, trouble autistique, spectre autistique, TED (Troubles envahissants du développement), TSA (Troubles du Spectre Autistique) et ASD (Autism Spectre Disorders).

L'autisme est un trouble sévère et précoce du développement de l'enfant apparaissant avant l'âge de 3 ans. Il est caractérisé par un isolement, une perturbation des interactions sociales, des troubles du langage, de la communication non verbale et des activités stéréotypées avec restriction des intérêts.

Trois éléments cumulatifs caractérisent ainsi l'autisme : un trouble de la communication, une perturbation des relations sociales et des troubles du comportement.

Qu'est-ce que l'autisme ?



il paraît indifférent
aux autres



il ne participe que sur
incitation d'un adulte



ses échanges sont
unilatéraux, sans
réciproque



il indique
ses besoins en utilisant
la main d'un adulte



il parle sans arrêt
du même sujet



il évite le contact
du regard



il résiste aux
changements de
ses habitudes



ni jeux créatifs
ni jeux
d'imagination



certains autistes
font bien et rapidement
certaines tâches



écholalique, il répète
comme un perroquet



il rit et glousse
sans raison



il fait tourner
des objets



il a des
comportements
bizarres



il ne joue pas avec les autres enfants

Sources : National Autistic Society
(Gde Bretagne)

Particularités de traitement de l'information sensorielle : fonctionnement Hyper/Hypo

Sens	Fonctionnement HYPER	Fonctionnement HYPO
VUE	N'aime pas le soleil, les lumières vives. Distrain par des stimuli visuels (poussières dans l'air, objets mobiles...), couvre et plisse les yeux	Attrance pour les sources lumineuse. Fascination visuelle, intérêt pour les miroirs, les surfaces brillantes.... Joue avec ses mains devant ses yeux...
OUIE	Sensible aux bruits soudains, réagit aux sons, n'aime pas le bruit. Détresse et angoisse face à des sons inhabituellement élevés.	Cri souvent «pour rien» en apparence Pose ses oreilles contre des surfaces vibrantes, pousse le son très fort (télé, radio, musique...) Aime les sons forts et répétitifs.
TOUCHER	N'aime pas se salir les mains. Ne supporte pas certains vêtements. Est sensible au vent, n'aime pas se laver, se brosser les dents	Semble ignorer être touché, sauf fort. Ignore les saletés autour de sa bouche. Peu de réaction aux blessures. Touche excessivement (objets, gens). Frotte ou mord sa peau de façon répétitive
GOUT	N'aime pas les aliments au goût prononcé, mélangés, de certaines textures, à certaines températures (chauds, froids, tièdes....). Refuse des aliments à l'odeur.	Met tout à la bouche. Lèche ou mange des objets non comestibles (PICA). Préfère les denrées épicées, les aliments servis très chauds ou très froids.
ODORAT	Fuit des endroits à l'odeur, détecte et dissèque facilement les odeurs Refuse des aliments à l'odeur	Recherche les odeurs intenses, des odeurs spécifiques Aime sentir les objets, les personnes ...
VESTIBULAIRE	N'aime pas les mouvements rapides Inquiet si les pieds ne touchent pas le sol N'aime pas les balançoires N'aime pas les positions instables	Aime se balancer, les bercements Aime tourner sur lui-même, sans étourdissement Se heurte fréquemment aux objets ou aux personnes Prend des positions « inconfortables »
PROPRIOCEPTION	Place son corps dans d'étranges postures, difficultés à manier de petits objets. Evite les stimulations internes, sensible aux changements de température, à la douleur....	Faible tonus musculaire, prise de main sans force, lâche les objets Difficulté à situer la position de son corps dans l'espace. Inconscient de ses propres sensations corporelles (faim, douleur....)

Quelques conséquences...

- Davantage de **problèmes dentaires** du fait de leur hypersensibilité orale, de leur régime alimentaire (sélectivité), de leur difficulté d'accéder aux soins dentaires et de leur difficulté à se brosser les dents.
- **Pathologies plus difficiles à déceler**
 - Examens somatiques difficiles, douleurs non prises en compte, retard diagnostic
 - Difficultés à trier les stimuli sensoriels
 - Aidés par supports visuels
- **Evolution**
 - Variable, selon l'importance du retard mental et de l'acquisition du langage
 - Meilleur pronostic si prise en charge précoce
 - Progrès lents, en dents de scie
 - Stabilisation et amélioration à l'âge adulte
 - Autonomie sociale plus limitée
 - Mieux comprendre ce fonctionnement particulier améliore la prise en charge et donc le développement
- **Prises en charge : principes**
 - Utilisation très fréquente de **supports visuels**
 - Adaptation du langage de l'adulte au niveau de compréhension de l'enfant : **éviter les phrases complexes, rythme plus lent, exagérer les intonations, utilisation de gestes, ...**
 - **Anticiper les changements, adapter le cadre**
 - **Communiquer** entre adultes



PRECONISATIONS A L'ISSUE DE LA PREMIERE MATINEE

Comment réagir ?

Aider l'enfant à apprivoiser ses émotions !

- L'agressivité de l'adulte et les représailles physiques ou psychologiques (menaces de perte d'amour, dévalorisation, mépris), les attaques contre le corps (châtiment corporel)... ne favorisent pas la mentalisation, au contraire, elles poussent à la dissimulation des émotions.
- Seul l'accès à un sentiment suffisant de sécurité est susceptible de permettre aux émotions de se socialiser dans la relation.

Quelques pistes ?

Distinguer ce qui, dans le comportement problématique de l'enfant relève de l'éducatif ou du handicap

- Prévenir et gérer les débordements : avec la mise en œuvre de protocoles adaptés et stables évitant de réagir dans l'urgence et permettant aux enfants de construire des repères
- Soutenir et renforcer les comportements attendus : apprendre à valoriser l'enfant en adaptant les exigences afin de renforcer l'estime de soi.
- Structurer et gérer l'environnement temporel : élaboration d'outils permettant de rendre explicite le cadre temporel afin de rassurer l'enfant
- Structurer et gérer l'environnement spatial : l'environnement physique influe directement sur les affects et le comportement, il s'agit donc de veiller à aménager les différents espaces
- Gérer et structurer les relations sociales et effectives : mettre en place un cadre de vie et un contexte qui favorisent la confiance et le respect de chacun

DEUXIEME MATINEE ATELIERS DE TRAVAIL

1- Adaptation à l'environnement :

Atelier animé par Emilie FLORENCE, Gilles WEBER et Viviane WILLER

- Prévenir et gérer les débordements
- Et si toutefois la crise survient... ?
- Les gestes, comportements et les mots à éviter
- Comment gérer un groupe avec un enfant présentant des troubles du comportement TDC ?
- Poser un cadre et des règles c'est quoi ?

2- Projet et Accueil :

Atelier animé par Catherine CHABAUX, Chloé SCHAEFER-BAAL, Sonia CARDONER

- C'est quoi une équipe de suivi du loisir ?
- Mettre en place un protocole d'accueil
- Définir le projet d'accueil individualisé
- Mettre en place un protocole en cas de crise

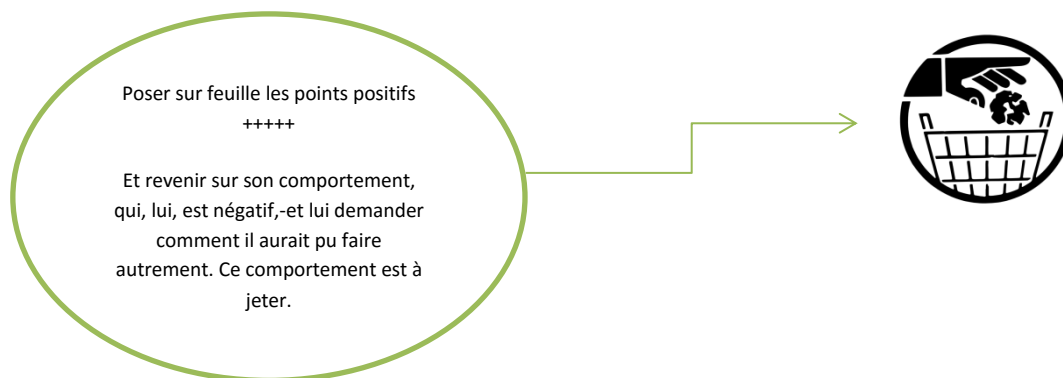
ATELIER 1 : Adaptation à l'environnement

Après un tour de table et la présentation des différents participants nous avons pu partager et analyser l'expérience de la directrice d'un périscolaire qui a eu un enfant « colérique ». Elle explique que cet enfant n'avait pas de patience. A peine le repas terminé il lui fallait aller jouer. Un jour alors que la crise était là, la directrice a demandé à l'enfant de l'accompagner dans son bureau, il s'est mis en position d'opposition et elle l'a pris par le bras pour le tirer jusque dans son bureau.

Il a fallu 1h à l'enfant pour se calmer et la directrice était « vidée » pour la journée.

Avec cet exemple, nous avons pu proposer des outils comme :

Le dialogue avec l'enfant, il s'agit là de reprendre les faits après l'apaisement et d'utiliser le schéma de la poubelle :



- L'éducation n'est pas du « flicage » ou de la domination, la directrice s'est rendu compte qu'elle était dans un rapport de force avec cet enfant, qui forcément ne peut que ramener au clash.
- Le premier outil est notre représentation de la situation. Si on est dépassé par un événement, cela va se reporter sur l'enfant, resté calme.
- Le premier mode de communication des adolescents est la déstabilisation de l'animateur. Il ne faut pas réagir dans le même sens, il faut leur montrer comment on fait plutôt que d'entrer dans un rapport de force.
- La mise en place d'observations est capitale pour reconnaître les signes avant-coureurs.
- Gestion de la crise : régulation avec une voix calme et posée, poser les règles tout de suite et ne jamais les transgresser
- Fonctionnement de l'équipe, chacun fonctionne de la même façon, être cohérent dans la prise en charge

ATTENTION !!! LES OUTILS MIS EN PLACE DOIVENT TOUJOURS ETRE RETRAVAILLES ET REINVENTES

Protocole pour accueillir et accompagner un élève présentant des troubles du comportement

1) Prévenir et gérer les débordements

L'animateur ne doit pas rester seul face à la gestion d'un enfant présentant des troubles du comportement.

La réflexion collective de l'équipe d'animation permet de mettre en place des protocoles d'action adaptés et stables évitant de réagir dans l'urgence et permettant à l'enfant de construire des repères sociaux structurants.

Rester maître de soi.

- Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques : assurer des plans de prévention en équipe.
- Faire preuve de constance et de fiabilité dans les réponses apportées aux comportements (langage, posture...).
- Adopter, au sein de l'équipe d'animation, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales.

2) Structurer et gérer l'environnement temporel

En rendant explicite le déroulement temporel, l'animateur élabore un cadre qui permet de contenir et de rassurer l'enfant et tend à atténuer les causes susceptibles d'amplifier certains traits de son comportement :

- emplois du temps,
- horaires,
- organisation des salles d'activités,
- alternance de temps de différentes natures.

- Prévoir les différents horaires compréhensibles par l'enfant (emploi du temps personnalisé, préciser les domaines d'enseignement à partir d'un code.
- **Ritualiser** les temps de travail.
- Signaler explicitement le début et la fin des activités habituelles (outils de visualisation du temps).
- **Verbaliser** la succession des tâches qui vont être demandées.
- Anticiper et **expliquer** les changements, dans la mesure du possible.
- **Moduler** temps courts/temps longs ; temps collectifs/temps individuels.
- **Autoriser** l'élève à avoir une activité lui permettant de décompresser.
- **Aménager** les temps de récréation lorsque cela est nécessaire (2 services de récréation pour limiter le nombre d'enfants dans la cour).
- Etre vigilant lors des temps de pause, car ils peuvent générer des risques de débordements et de mise en danger de soi et d'autrui.
- Envisager l'aménagement du cadre temporel : dans les salles d'activités.

3) Structurer et gérer l'environnement spatial

La place de l'enfant dans la classe influe sur son comportement et son attention. L'animateur veille à aménager la salle et à choisir avec soin l'emplacement physique de l'enfant.

- **Adapter** la salle et/ou l'espace de jeux en fonction des activités (espace d'échanges, de jeux individuels, d'activités précises...).
- Placer l'enfant en tenant compte des enfants à proximité, de la place qu'il a pour bouger et de la proximité avec l'animateur.
Mais ne pas isoler l'enfant, afin de ne pas entraver les interactions positives avec les autres.
- **Prévoir un « sas »** lorsque la tension est trop vive pour permettre à l'enfant de « récupérer » ou de quitter la salle pour un autre lieu déterminé en amont en équipe et avec l'élève (l'infirmerie, une autre salle pour une activité précise, le bureau du directeur...).
- Préciser les conditions d'accès, les modalités et l'objectif donné à l'enfant.
- Prévoir un accueil par **une personne référente** connaissant bien l'enfant et reconnue par lui.

4) Structurer et gérer les relations sociales et affectives

L'équipe d'animation met en place un cadre de vie discuté et partagé et un contexte de travail favorisant la coopération et la confiance entre enfant et adultes (construire des valeurs) :

- Règlements du centre de loisir ;
- Droits et devoirs, réparations et sanctions ;
- Contrats de comportements.
- Verbaliser l'implicite, en particulier sur le plan affectif et relationnel.
- Organiser des activités très tôt au début pour que tous les enfants apprennent à se connaître et aient **une culture commune** (jeux de groupe, activités artistiques et sportives).
- Penser à l'aménagement du cadre. Il doit être contenant et sécurisant, avec des règles claires et justes (règlement du centre de loisirs et des activités).
- Être attentif à ce que le règlement soit appliqué.
- Établir, si nécessaire, **des contrats de comportement évolutifs** ; journaliers, hebdomadaires, centrés sur un objectif précis, en entretien individuel, en auto-évaluation...
- Proposer **des activités d'expression** (littéraires, sportives, artistiques...) **ou de projection** (jeux de rôles, théâtre...).

5) Soutenir et renforcer les comportements attendus

Par son attitude valorisante et ses propositions, l'animateur permet à l'enfant de renforcer son estime de soi et d'adopter les comportements attendus.

- Gérer les problèmes de comportement mineurs d'une manière positive et immédiate.
- **Valoriser** les comportements adaptés plus que sanctionner ceux qui sont inadaptés.
- Valider positivement, régulièrement et fréquemment les acquis cognitifs et comportementaux. (cahiers de progrès, évaluation par contrat de confiance...).
- **Avoir des attentes accessibles** à l'enfant, donc adaptées à sa situation.
- Se souvenir que les adultes jouent le rôle de modèles et renforcent les comportements responsables et respectueux.
- **Rester à l'écoute** de l'enfant, de ses préoccupations, afin qu'il sache que l'adulte est en mesure de discuter avec lui.
- Etablir des liens réguliers avec les parents pour aborder avec eux le contenu des journées, les cadres de fonctionnement, les projets pour leur enfant. Le valoriser aux yeux de ses parents en soulignant les aspects positifs.
- Lorsque l'objectif est atteint, **ne pas hésiter à faire évoluer progressivement les exigences.**

6) Structurer la relation à la loi et améliorer les modes de résolution des conflits

Avec les enfants, définir **les droits** et les devoirs.

- Amener l'élève à **exprimer** les raisons de son passage à l'acte.
- Permettre à l'enfant de percevoir le manquement aux règles de fonctionnement du groupe et ses conséquences (matérielles, relationnelles, affectives...).
- Identifier avec l'enfant ou lui proposer d'autres modalités de résolution de conflit.
- Faire réparer le préjudice subi (prendre en compte la victime et faire prendre conscience du ressenti de celle-ci).

Ces actions sont expliquées au groupe pour permettre la réinsertion de l'enfant.¹

PRECONISATIONS PRIORITAIRES

Actions d'aide

- Dialoguer, contenir, dans un geste maternant mais freinant le mouvement, susciter l'expression
- Faire accéder à la mise en mots, développer l'imaginaire
- Responsabiliser, aider à grandir, encourager les bonnes initiatives
- Donner des temps supplémentaires de motricité
- Faire accéder à des connaissances permettant de dépasser les craintes, de penser et d'échanger avec d'autres (pairs et maîtres)
- Apporter des repères spatio-temporels
- Donner des objectifs accessibles en plusieurs étapes repérables
- Mener un rythme régulier et adapté
- Valoriser les réussites
- Donner des temps d'activités-refuge (livres, mandalas, cahier d'expression libre ...)
- Offrir des situations d'apprentissage permettant de s'investir suffisamment pour calmer ses mouvements
- Etablir et maintenir le dialogue avec la famille
- Ecouter, manifester de l'intérêt et une envie d'aider, dire son propre ressenti face à la situation,
- Apporter une médiation avec les autres enfants
- Isoler en cas de crise mais avec un accompagnement

L'action auprès de l'enfant qui fait des crises

C'est le sujet lui-même qui trouve le moyen de s'apaiser. Il faut lui faciliter l'accès à la trouvaille. Pour cela, il faut :

- Décrire les symptômes (ex: cris)
- Analyser les situations (ex: à l'intérieur des locaux)
- Chercher les points de déclenchement (ex: bruits, voix)
- Observer les effets réactionnels

¹ Sources : **Eduscol**, *Scolariser les enfants présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC)*, MEN/DGESCO 2012 **B. Egron**

- Emettre des hypothèses sur le sens et la signification des messages énigmatiques, voire insupportables
- Repérer les moments d'apaisement (ex: musique) pour en offrir plus
- Accompagner (ex: le rythme des cris), on peut réduire les effets d'une psychose en inventant des subterfuges, en entrant dans le jeu.
- Ouvrir des possibles à la sublimation, offrir de l'espace et du temps pour l'expression du mal-être (ex: activités musicales).
- Savoir que parfois la crise peut se terminer sur un éclat de rire.
- Essayer de limiter les affects par rapport à un jeune qui fait une crise.
- Des éducateurs qui montrent leur peur renforcent celle du jeune.
- Ne pas parler à l'enfant, plutôt parler à un autre jeune.
- Faire sortir le jeune – tout en se préoccupant de sa sécurité – en l'invitant à revenir dès que la maîtrise de soi est rétablie.

Rôle de l'animateur :

Un animateur d'un périscolaire ou d'un centre de loisirs doit s'en tenir à sa mission d'animateur. Il ne faut pas « pathologiser ». Pour chaque préparation d'accueil, il est nécessaire de prendre contact avec les personnes référentes (ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricienne, psychologue, etc) pour une individualisation de la prise en charge de l'enfant.

Accueillir des enfants en situation de handicap oblige à questionner les pratiques, le fonctionnement, la manière d'appréhender chaque enfant, de s'adapter à ce qu'il est.

L'importance du travail en amont

Avant l'accueil

Selon le groupe, la réussite de l'accueil d'un enfant passe par

- La motivation des animateurs,
- L'échange entre les différents acteurs: animateurs, parents, thérapeutes pour faciliter la prise en charge de l'enfant autiste,
- La formalisation et la mise en place d'un projet (en fonction des structures : projet d'établissement, éducatif, d'accueil) pour se prémunir des difficultés d'accueil,
- Avoir un langage commun formalisé par un protocole d'accueil et qui permette de sécuriser, de donner des repères, d'être approprié par les animateurs.

En cas de difficultés :

- Mettre en place des réunions d'équipes avec la direction pour croiser les regards, analyser les pratiques, instaurer une liaison avec tous les professionnels
- Par la suite, si la solution n'est pas trouvée, demander une rencontre avec les parents et mettre en place une collaboration avec eux
- Mettre en place un partenariat avec l'Espace Ressources Loisirs et Handicap de la Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin, qui, elle, pourra éventuellement faire appel à d'autres ressources (ITEP « Les Mouettes », Centre Ressources Autisme) etc....

ATELIER 2 : Projet et accueil

Le but de cet atelier est d'échanger sur la préparation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap et d'arriver à lever les freins, donner des conseils, des outils

Des participants ont demandé s'ils avaient **le droit de refuser l'inscription** d'un enfant en situation de handicap. La réponse a été «Non». Le défenseur des droits l'a bien dit et la loi de février 2005 aussi. La loi se fixe pour objectif la pleine participation à la vie sociale des personnes handicapées, dans une logique d'inclusion.

Les participants craignent parfois de mal faire et de ne pas être spécialisés dans le handicap... Mais faut-il être un spécialiste pour bien accueillir un enfant en situation de handicap ? Avec une bonne préparation en amont en mettant tous les partenaires autour d'une table (parents, thérapeutes de l'enfant, directeur de la structure et responsable de l'accueil, etc...), cet accueil ne peut que très bien se passer. L'école est aussi un partenaire important, d'où l'importance qu'un référent de la structure périscolaire ou du centre de loisirs soit présent lors de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) qui est organisée par l'enseignant référent de secteur. Le parent peut demander à l'enseignant référent d'inviter la structure de loisirs ou du périscolaire.

Mais quand l'équipe a atteint ses limites dans l'accueil de l'enfant ... et que le parent est dans le déni total du handicap que faire ? Dans la situation présentée la bonne volonté de l'équipe ne suffit pas. Il faut avoir le maximum d'informations sur les compensations à mettre en place pour l'enfant en passant par le thérapeute.

A aussi été abordé le **temps de la «cantine»**. La réponse donnée a été qu'il est possible de faire une demande d'AVS-AESH sur le temps de la «cantine» lors de la réunion de l'ESS si la présence de l'AVS est justifiée (notifiée par la CDAPH)

Certains parents ne disent pas que leur enfant est en situation de handicap. Comment le savoir ?

Suggestion : Peut-être en rajoutant dans le protocole d'accueil une petite case qui dirait «Votre enfant est-il accompagné par un AVS – AESH sur le temps scolaire ? Oui non»

Il y a aussi le questionnement concernant les **enfants non diagnostiqués**... Pour ces situations il faut interpellier des personnes ressources comme par exemple l'ITEP « Les mouettes » pour un enfant qui aurait des troubles du comportement.

Ce temps avait pour objectif d'échanger autour du thème « associer les familles à l'accueil en centre de loisirs de l'enfant en situation de handicap ».

Il apparaît que les difficultés rencontrées le plus régulièrement en centre de loisirs sont liées à des situations d'enfants qui rencontrent des obstacles dans leurs relations aux autres, dans le respect des règles, des codes sociaux et qui ne bénéficient d'aucune prise en charge spécialisée. Dans ces situations, comment évoquer les difficultés rencontrées avec l'enfant et nos inquiétudes ? Et si la famille ne fait rien ?

Il est important de tenir un discours bienveillant aux parents et d'évoquer les difficultés rencontrées avec l'enfant en leur demandant ce qu'ils mettent en place pour apaiser ce dernier à leur domicile ou dans les autres lieux d'accueil. Abordez également avec eux les compétences de leur enfant.

Il ne s'agit pas de poser un diagnostic mais d'expliquer aux parents ce que vous constatez dans sa relation aux autres, dans le respect des règles et des codes sociaux,... et si les parents vous le demandent, de les informer et les orienter vers les services existants.

Parfois les familles ont besoin de temps pour accepter la particularité de leur enfant. Il est cependant important, dans la mesure du possible et tout en l'adaptant, d'être dans une dynamique de non-exclusion et par conséquent de maintenir un lien entre le centre de loisirs et l'enfant. Un accueil pourra peut-être se faire en demi-journées, sur les activités que le jeune apprécie ou sur des temps repérés où cela se passait bien, en accord avec la famille. Cet accueil pourra être complété ou renforcé par d'autres prises en charge.

Ces temps d'accueil en centre de loisirs sont parfois l'occasion pour les parents d'un temps de répit ou de maintien d'une activité professionnelle.

Les centres de loisirs peuvent également faire appel, selon l'âge de l'enfant, à des services, tels que l'Espace Ressources Loisirs et Handicap de la JPA ou le Centre Ressources Petite Enfance et Handicap de l'AAPEI, qui pourront leur apporter conseils, appuis et parfois outils dans la prise en charge de jeunes en situation de handicap ou étant dans un processus handicapant.

PRECONISATIONS PRIORITAIRES

- Présenter la procédure d'accompagnement de l'Espace Ressources « Loisirs et Handicap » aux différents accueils de loisirs ou périscolaires
- Se faire accompagner par des personnes ressources ou des thérapeutes au vu du handicap de l'enfant.
- Le référent du centre de loisirs ou du périscolaire doit dire à la famille qu'il lui est possible de participer à la réunion de l'ESS pour que celle-ci la fasse inviter.
- Voir l'enfant avant de voir le handicap

PRECONISATIONS GENERALES

- Favoriser la rencontre du secteur médico-social et de l'animation pour échanger sur les outils facilitant la prise en charge et contribuant à la qualité d'accueil des enfants.
- Réunir des groupes d'analyse de pratiques, des groupes de parole animés par un intervenant extérieur pour permettre aux animateurs de prendre du recul et apporter un regard extérieur sur certaines situations vécues.
- Favoriser les liens entre la famille, le thérapeute et l'équipe d'animation.
- Participer à l'équipe de suivi de la scolarisation (demande des parents)
- Former les équipes d'animation pour permettre une approche plus sereine et professionnelle dans l'accueil de ces enfants, que ce soit du côté des animateurs ou de la famille.
- Utiliser la malle pédagogique, support pour les équipes et les enfants
- Mettre en place un cahier de suivi : il faut être vigilant sur la manière dont sont transmises les informations et être attentif au choix des mots. Il faut savoir valoriser l'enfant même si ce dernier rencontre des difficultés.

CONCLUSION GENERALE

La vie des enfants en situation de handicap est fatigante et lourde de contraintes (soins, rééducations, déplacements...). Le temps libre est pour eux plus vital encore que pour les autres enfants. C'est un moment de reconstruction physique et psychique.

Les parents d'enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs pour leurs enfants, et souhaitent les socialiser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Ces demandes sont de plus en plus fréquentes.

Il est difficile de quitter le milieu habituel, de s'intégrer dans un environnement ordinaire quand on ne connaît que le spécialisé. La démarche ne peut réussir que si un ensemble de précautions ont été prises. La connaissance intime de l'enfant à accueillir, avec ses besoins, ses forces et ses difficultés est indispensable. Il faut des lieux adaptés, de la formation, des moyens humains accrus, de l'optimisme.

POUR ALLER PLUS LOIN

1. <http://www.cra-alsace.net>
2. **HOP'TOYS - Solutions pour enfants exceptionnels**
ZAC de Garosud – 381 Rue Raymons Recouly CS 10042 34078 MONTPELLIER Cedex 3
Email : contact@hoptoys.fr
Téléphone : 04 67 13 81 10
Site internet : <http://www.hoptoys.fr/>
3. **Troubles psychiques et apprentissage:**
 - S. Boimare : *Ces enfants empêchés de penser : La peur d'enseigner*
4. **Notions d'« aire », d'« espace » et d'objet transitionnel:**
 - D. Winnicott : *Jeu et réalité, l'espace potentiel*

5. **Théorie de l'attachement:**
 - J. Bowlby *Attachement et perte, La séparation, angoisse et colère*
6. **Notion de « crise » (comme adaptation) :**
 - E. Erikson : *Adolescence et crise. La quête de l'identité*
7. **Ressources pédagogiques:**
 - Site internet de D. Calin : dcalin.fr
8. *Les troubles du comportement à l'école:* ouvrage collectif du GRIAPS (Groupe de recherche et d'intervention sur l'adaptation psychosociale et scolaire).

COORDONNEES DES INTERVENANTS

Espace Ressources « Loisirs et Handicap » de la Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin

15 Rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Email : loisirs.handicap@jpa67.fr **Téléphone :** 03 88 65 46 40

Site internet : <http://jpa67.fr/fr/nos-actions/espace-ressources-loisirs-et-handicap/>

Votre contact : Sonia CARDONER et Viviane WILLER

Centre Ressources Autisme Région Alsace

Hôpital de l'Elsau

15 rue Cranach 67200 STRASBOURG

Email : cra.stbg@gmail.com **Téléphone :** 03.88.11.59.52

Site internet : www.cra-alsace.net

Vos contacts : Docteur Catherine CHABAUX, Praticien hospitalier, et Emilie Florence psychologue

ITEP les « Mouettes »

46 rue de Gerstheim 67100 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 61 35 86

Email : lesmouettes@enfance.fvdp.org

Site internet : <http://enfance.fvdp.org/institut-les-mouettes-67/>

Vos contacts : Richard SOLTI, Directeur Adjoint, Gilles WEBER, coordonnateur SESSAD, et Chloé SCHAEFFER-BAAL, assistante sociale



Un grand merci aux intervenants et aux participants

